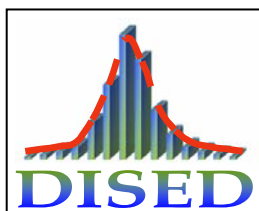


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION, CHARGE DE LA
PRIVATISATION**

**DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES**



**FEUILLE DE ROUTE
DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
DE LA STATISTIQUE (SNDS) - DJIBOUTI**

Djibouti, 13 février 2005

Avant-propos

La présente Feuille de Route présente les voies et moyens pour engager le processus d'élaboration et ensuite, pour valider une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique en République de Djibouti.

La thématique du développement de la statistique n'est pas nouvelle à Djibouti et en Afrique. Des services statistiques ont existé dans nos pays pendant la colonisation mais cette thématique a réellement pris corps avec la publication du Manuel d'Organisation Statistique (Nations Unies, 1980), ensuite par la mise en œuvre du Plan d'Action d'Addis Abeba pour le Développement de la Statistique dans les années 1990 (PAAA 1990, Commission Economique pour l'Afrique (CEA), mai 1990) et par l'adoption des Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle (Commission Statistique des Nations Unies, avril 1994). Ces trois repères sont complétées par plusieurs autres initiatives parmi lesquelles, la mise en place du Système Général de Diffusion des Données (FMI, novembre 2001) et le lancement en novembre 1999 de l'initiative PARIS21 (Partenariat Statistique au Service du Développement au 21^{ème} siècle. A Djibouti, deux initiatives majeures ont été conduites: la Table Ronde sur les Statistiques Officielles tenue en juin 1989 et le Séminaire sur l'évaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la Planification et à la Statistique; qui a eu lieu en octobre 1997.

Quelles leçons tirer après plus de 40 ans d'existence et de tentatives de développement de la statistique ? A Djibouti, le diagnostic technique et institutionnel réalisé en 2004, a révélé un certain nombre de faiblesses structurelles majeures du système statistique national. En Afrique, le Comité de Développement de la Statistique (CODI – CEA) a recommandé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action 2001-2010 après avoir conclu en 2001, que le PAAA 1990 n'a pas été suffisamment vulgarisé et adopté par les parties prenantes, et aussi que les systèmes nationaux de statistique étaient fragiles et vulnérables dans de nombreux pays. Le Conseil Economique et Social des Nations Unies après une évaluation conduite en décembre 2003, a conclu que sur le plan mondial, les Principes Fondamentaux des Statistiques Officielles étaient bien appliqués et qu'il existe une forte corrélation entre le respect desdits principes et la capacité statistique. Se posent ainsi comme préalable au développement de la statistique, deux questionnements majeurs que les décideurs, les producteurs et les utilisateurs devraient élucider: Les responsables reconnaissent-ils l'importance stratégique de la statistique dans nos pays et qu'elle est sa place dans les priorités gouvernementales ? Quel est le degré d'application des Principes Fondamentaux des Statistiques Officielles dans nos pays ?

Dans le cas de notre pays, ces deux questionnements préalables ouvrent la voie vers la recherche des raisons fondamentales du sous-développement de notre système statistique. Et la connaissance de ces raisons est aussi primordiale que le diagnostic technique et institutionnel du système statistique, ainsi que la maîtrise des nouveaux enjeux auxquels la République de Djibouti à l'instar des autres pays africains, doit faire face.

Il nous semble donc bien évident que les problèmes de la statistique sont structurels et soumis à plusieurs considérations techniques et de gouvernance, et que le Diagnostic de situation devrait précéder la phase d'Engagement des autorités et de l'ensemble des parties prenantes, qui en toute connaissance de cause, sont amenés à assumer leur responsabilité dans la recherche de solutions durables au renforcement des capacités statistiques. Ainsi, la présente Feuille de Route va au-delà des voies et moyens pour engager un processus participatif d'élaboration d'une stratégie nationale, pour constituer un document de plaidoyer sur l'urgence et la nécessité d'un développement de la statistique. En mettant en exergue ces principes de Plaidoyer, de Responsabilité et d'Engagement, qui interpellent l'ensemble des parties prenantes, nous voulons insister aussi et surtout, sur les liens entre le développement de la statistique, et les processus de suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté et des OMD, ainsi que de l'adhésion au SGDD.

Le Directeur de la Statistique
Othman Moumin Badar

Remerciements

Cette Feuille de Route est la version définitive d'un projet élaboré à l'issue d'un Atelier organisé par PARIS21 à Addis Abeba du 4-5 décembre 2004, auquel Monsieur Said Absieh (Coordonnateur du projet d'appui à la Lutte contre la Pauvreté) et moi-même avons été invités, et qui a réuni en plus des représentants de Djibouti, ceux des Comores, de La République Démocratique du Congo, du Congo-Brazzaville et du Rwanda. Je souhaite donc remercier PARIS21 pour cette initiative et j'invite cette institution à nous appuyer techniquement pour la suite du processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique, que nous appelons de tous nos vœux.

Je remercie également l'ensemble des partenaires qui soutiennent le développement de la statistique et j'invite le PNUD, la Banque Mondiale, le FMI, La BAD, le FNUAP, l'UNICEF, la Coopération technique française, l'Union Européenne et l'US-AID, à nous apporter tous les conseils et appuis nécessaires dans ce processus.

Mes remerciements vont particulièrement au PNUD et au Département des Affaires Economiques et Sociales (DESA) des Nations Unies, qui nous assistent financièrement et techniquement dans ce vaste chantier pour le développement de la statistique. Je souhaite spécialement remercier le consultant international, Monsieur Abdou Abdallah (AbdouAbdallah@aol.com), dont les conseils et contributions ont été déterminants pour donner un contour précis à la Feuille de Route.

Je remercie enfin tous ceux qui ont lu et commenté les versions successives de la Feuille de Route; il s'agit de MM Mohamed Awaleh (Directeur de Cabinet à la Primature), Saleh Banoita Tourab (Secrétaire Général au ministère de la Santé), Malik Garad et Abdouroihamane Ali (Banque Centrale de Djibouti), Simon Mibrathu (Directeur du Financement Extérieur), Fozia Djama (Conseillère à la Primature et Secrétaire permanent du DSRP), Mahdi Mahmoud (Directeur de la Planification de l'Education), Konaté Sékou Tidiani (Assistant à la DISED).

Othman Moumin Badar
Directeur de la Statistique

*BP 67 Djibouti – République de Djibouti
Téléphone: (235) 351682 / (235) 351732
Email: dised@intnet.dj,*

Sommaire

1. Fondements et conditions générales.....	1
1.1. Antécédents	1
1.1.1. La Table Ronde sur les statistiques officielles en République de Djibouti.....	1
1.1.2. Le séminaire sur l'évaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la planification et à la statistique.....	1
1.1.3. Le processus de formulation et de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté.....	2
1.2. Aperçu du système statistique national	3
1.3. Analyse des problèmes du système statistique national.....	5
1.3.1. Insuffisances du cadre légal et réglementaire	5
1.3.2. Faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines	6
1.3.3. Faible capacité de production statistique	7
1.3.4. Utilité amoindrie des statistiques et faible accessibilité des données	7
1.4. Les nouveaux enjeux.....	8
1.4.1. DSRP et Compétitivité de l'économie.....	8
1.4.2. Obligation de résultats.....	9
1.4.3. Application des principes fondamentaux de la statistique officielle.....	9
1.4.4. Intention d'adhésion au SGDD.....	10
1.4.5. Suivi des progrès dans la réalisation des OMD.....	11
2. Objectifs et résultats attendus du processus de formulation de la SNDS.....	11
2.1. Objectif général	11
2.2. Objectifs spécifiques	12
2.3. Résultats attendus	12
3. Approche conceptuelle et Organisation des travaux	12
3.1. Approche conceptuelle	12
3.2. Mode d'organisation global des travaux	13
3.2.1. Structure organisationnelle pour la formulation de la SNDS.....	13
3.2.2. Cadre technique et Phases de la SNDS	15
3.2.3. Démarche générale	18
3.3. Chronogramme.....	18
4. Moyens nécessaires et sources de financement.....	19
5. Hypothèses, Risques et flexibilité	21
5.1. Hypothèses institutionnelles.....	21
5.2. Hypothèses fonctionnelles.....	21
5.3. Risques	22

ANNEXES	23
Annexe 1: Projet d'Arrêté portant création de la CRSSN	24
Annexe 2: Budget détaillé du processus de formulation de la SNDS	28
Annexe 3: Arbre des problèmes du SSN	29
Annexe 4: Résumé du Programme statistique minimal 2005-2009	30
Annexe 5: Recommandations du Séminaire sur l'évaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la Planification et à la Statistique; Djibouti 5-7 octobre 1997	32
Annexe 6: Actes de la Table Ronde sur les Statistiques Officielles en République de Djibouti, 21-24 et 25 juin 1989	35
Annexe 7: Références utiles pour l'élaboration de la SNDS.....	37

1. FONDEMENTS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

La nécessité et l'urgence de la réforme du Système Statistique National (SSN) en République de Djibouti trouvent leur justification dans trois raisons complémentaires majeures:

- L'état sous-développé du SSN malgré quelques actions ponctuelles de réhabilitation;
- L'émergence de nouveaux besoins statistiques qui ne peuvent être satisfaits par les faibles capacités statistiques actuelles;
- Le développement rapide des nouvelles technologies de l'information grâce auxquelles l'information statistique peut être accessible à moindre coût et qui constituent un des facteurs essentiels de compétitivité de l'économie.

1.1. Antécédents

Aucun Schéma directeur de la statistique n'a été élaboré et mis en œuvre à Djibouti. La nécessité de renforcer l'appareil statistique national et d'améliorer la pertinence et la qualité des statistiques est née avec: (i) la tenue en juin 1989 de la Table Ronde sur les statistiques officielles; (ii) Le séminaire sur l'évaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la planification et à la statistique, réalisé en octobre 1997; et (iii) Le processus de formulation du Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté (CSLP), conduit de 2001 à 2004.

1.1.1. La Table Ronde sur les statistiques officielles en République de Djibouti

Cette Table Ronde a été organisée le 21, 24 et 25 juin 1989, sous le haut patronage du Ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme, Président du Comité de Coordination Statistique. Elle avait pour objet de "*faire ressortir les besoins actuels des diverses instances et services de l'administration djiboutienne en matière statistique, de faire des recommandations quant aux priorités à donner à la production statistique des 5 prochaines années, enfin d'identifier les obstacles à surmonter afin d'améliorer progressivement le dispositif global de production des informations statistiques.*"

38 participants provenant des départements ministériels et des institutions publiques, ont pris part aux travaux. Toutefois, il faut noter la présence d'un nombre réduit d'utilisateurs et l'absence des partenaires techniques et financiers, ce qui a eu comme conséquence, d'orienter les débats sur une vision des besoins propres aux producteurs au détriment des utilisateurs de la statistique.

Aussi, compte tenu du temps imparti à la tenue des travaux de la Table Ronde, certains thèmes importants tels que la coordination statistique et les synthèses économiques, ont été abordés sans faire l'objet de recommandation. Il faut enfin observer qu'aucune des 7 recommandations de cette Table Ronde, n'a été mise en œuvre, comme par exemple, la réalisation en 1993 du Recensement général de la population. La synthèse des travaux et les recommandations de cette Table Ronde figurent en Annexe 6.

1.1.2. Le séminaire sur l'évaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la planification et à la statistique

Ce séminaire a été organisé le 5 et 7 octobre 1997, sous le patronage du premier Ministère chargé du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, dans la perspective du renforcement du Projet d'Appui institutionnel à la Planification et à la Statistique, soutenu par la Banque Africaine de Développement.

Ce Projet qui s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel adopté depuis 1995 avec l'assistance des Institutions de Bretton Woods, visait entre autres objectifs, "*l'amélioration de la capacité à produire des informations statistiques cohérentes et fiables*". Et l'objet de ce séminaire était aussi de discuter du schéma directeur de la statistique formulé par la Direction de la Statistique (DINAS) et adopté dans le cadre du séminaire avec de recommandations spéciales liées notamment à la refonte des textes juridiques, l'amélioration de la coordination statistique, la réalisation du recensement de la population, les comptes nationaux et l'indice des prix à la consommation (IPC). L'ensemble des recommandations du séminaire figure en Annexe 5. Il est bien évident que hormis la mise en place de l'IPC, les autres recommandations n'ont pas été mises en œuvre, ou ne l'ont été que partiellement.

1.1.3. Le processus de formulation et de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté

L'idée d'un renforcement des capacités statistiques a été relancée dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre du Document intérimaire de Stratégie Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) adopté par le Gouvernement en juin 2001 et son examen en novembre de la même année par les institutions de Bretton Woods. Le DSRP-I a donné l'occasion de constater entre autres, les faibles connaissances des tendances et déterminants de la pauvreté, ce qui a débouché sur un programme spécial d'enquêtes -EDAM IS2 et EDSF/PAPFAM-, exécuté en 2002; l'absence d'un dispositif de suivi et d'évaluation des politiques publiques, des projets et des programmes. Ces défis et enjeux ont guidé en permanence le processus de formulation du DRSP final validé dans le cadre d'un Atelier national en juillet 2003 et soutenu par les institutions de Bretton Woods le 4 juin 2004. Cet Atelier de validation du DSRP final a formulé la recommandation de mettre en place un plan de développement du système national de statistique, de manière participative et en associant les principaux producteurs et utilisateurs de statistiques. Cette recommandation fait suite à l'identification lors du processus de formulation du DSRP, de faiblesses structurelles majeures des systèmes d'information et de gestion statistique. Et dans la perspective du suivi-évaluation de ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement en étroite collaboration avec les partenaires au développement, envisage de mettre l'accent sur les conditions de production de l'information statistique -quantitative et qualitative-, qui doivent permettre in fine d'améliorer la qualité des politiques et programmes au regard des objectifs de réduction de la pauvreté.

Et ce regain d'intérêt en matière de renforcement des capacités statistiques a été facilité par la mise en place d'une sous-commission¹ "*Analyse de la Pauvreté et Renforcement des Outils Statistiques*" présidée par le Directeur de la DISED.

En application de la recommandation du DSRP, un diagnostic de l'état de l'appareil statistique national a été réalisé en mai 2004, et discuté dans le cadre d'un Atelier qui s'est tenu du 29 au 30 septembre 2004 sous l'égide du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification Chargé de la Privatisation (MEFPP), ministère de tutelle de la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED). Cet Atelier qui a regroupé 44 participants producteurs et utilisateurs de la statistique, a permis de valider le diagnostic technique et institutionnel² dans la perspective de formulation du schéma directeur de la statistique d'une part, et d'examiner un

¹ Le processus d'élaboration du DSRP final de Djibouti a été conduit sous la supervision d'une Commission Nationale (CN/DSRP) nommée par décret présidentiel et qui comprend 10 groupes thématiques, composés de représentants de l'Etat, de la société civile, du secteur privé et des partenaires en développement

² DISED – PNUD, **Diagnostic technique et institutionnel du système statistique national, 2^{ème} version**, Djibouti 3 octobre 2004

Programme minimal d'activités statistiques sur la période 2005-2009 afin de disposer d'une fiche de requête de financement des besoins statistiques pour le suivi du DSRP, d'autre part.

Aussi, dans le cadre du suivi-évaluation du DSRP des travaux techniques sur les méta données des indicateurs se poursuivent à travers des consultations entre les producteurs et utilisateurs de la statistique, sur la base de propositions faites par des experts. Ces travaux sur les méta données sont d'une importance car ils permettent aussi, de parcourir les besoins d'information pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils permettent de se faire une idée assez précise des données disponibles pour le calculs des indicateurs et des besoins d'information qui restent à couvrir. Ces travaux techniques sont organisés autour de 6 Ateliers thématiques:

- Santé et Nutrition
- Pauvreté, Conditions de vie, Développement humain, Emploi et Eau
- Macroéconomie, Budget, Secteur extérieur et Monnaie
- Secteur privé et Compétitivité
- Education et Formation professionnelle
- Bonne Gouvernance.

A la date de l'élaboration de la présente Feuille de Route, les quatre premiers ateliers thématiques ont été réalisés avec succès vu la qualité des échanges et la représentation à un plus haut niveau technique et décisionnel. Des leçons sont à tirer pour assurer la continuité de la dynamique de concertation entre producteurs et utilisateurs de statistique. Et plus spécifiquement, la composition et le fonctionnement des commissions et sous-commissions à prévoir dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, pourraient valablement se faire avec une grande partie des participants à ces Ateliers thématiques.

1.2. Aperçu du système statistique national

Les activités statistiques à Djibouti sont régies par la Loi N° 196/AN/81 sur la coordination, l'obligation et le secret en matière de statistique. Cette loi crée auprès de la direction nationale de la statistique, le Comité de Coordination Statistique limité à cinq membres³, qui propose le programme annuel d'activités statistiques et ses modalités d'exécution, arrêté par le président de la République sur proposition du ministre dont dépend la direction nationale de la statistique.

Conçu à l'origine comme étant un système centralisé autour de la direction nationale de la statistique, le système statistique national (SSN) de Djibouti est devenu un système décentralisé mais non intégré, constitué de la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED) et des services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics.

La DISED est une administration centrale sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation, dont l'évolution institutionnelle a été marquée par de fréquents changements de tutelle, avec comme enjeu la fusion des départements respectifs en charge de la Statistique et du Recensement de la Population. En effet la DISED est née de la fusion en décembre 2002, entre la Direction Nationale de la Statistique (DINAS) et du Bureau Central du Recensement (BCR). La DINAS créée par la Loi/AN/81 du 10 août 1981,

³ (1) Le ministre du commerce, des transports et du tourisme, (2) le directeur de la statistique, (3) le directeur de la planification, (4) le président de la chambre internationale du commerce, et (5) le ministre éventuel à la compétence duquel ressort le sujet proposé.

était rattachée institutionnellement au ministère du Commerce et du Tourisme, ensuite au Premier ministre par décret N° 97-0016/PRE et enfin, au ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation par décret N° 97-0191/PRE pris en décembre 1997. Le BCR créé par décret N° 81-139/PR/MI du 28 décembre 1981, était rattaché au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, ensuite au Premier ministre par décret N° 97-0016/PRE et au même ministère que la DINAS par décret N° 2001-0156/PRE pris en 2001. Les attributions actuelles sont fixées par la Loi⁴ 195/AN/02/ 4^{ème} L du 22 décembre 2002. La DISED est chargée :

- De la collecte des statistiques économiques démographiques et sociales ;
- De l'harmonisation et de la mise en oeuvre du programme de recensement et d'enquêtes du pays, il met à la disposition des autres services techniques des données compilées pour analyse ;
- De la coordination de l'appareil statistique national ;
- De la centralisation et de la synthèse de l'information statistique nationale, notamment la production de l'annuaire statistique relatif au suivi du stock, des mouvements et de l'évolution de biens, des capitaux et des hommes ;
- De la constitution d'une banque de données nationale ;
- De la constitution et de l'entretien d'une cartographie de base nécessaire à ses activités de collectes de données ;
- De la mise à niveau et du perfectionnement des agents et cadres de l'État à l'interprétation et à l'analyse de l'information statistique;
- De l'étude et du suivi de la population et des phénomènes socio-démographiques ;
- D'établir les comptes de la nation et collaborer à la réalisation de la balance des paiements ;
- D'effectuer à la demande du Gouvernement et des administrateurs publics des recherches et études sur les questions statistiques et économiques ;
- D'étudier l'évolution des prix et de publier l'indice des prix à la consommation.

Dans la pratique, en plus de l'exécution d'enquêtes auprès de ménages, la DISED réalise des travaux statistiques courants relatifs à l'établissement des comptes nationaux, des statistiques du commerce extérieur, de l'indice des prix à la consommation et de l'annuaire statistique.

Outre la DISED, le système statistique national de Djibouti comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs domaines de compétences. Ils sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants: éducation et santé, et agriculture. Les principales structures de production statistique sont: (i) la Direction de Planification de l'Education, (ii) la Direction des études, de la planification et de la coopération internationale pour les statistiques sanitaires, (iii) Les services de la Banque Centrale de Djibouti qui élaborent les statistiques monétaires et la balance des paiements, et (iv) les statistiques de finances publiques produites les services du Ministère des Finances.

En matière de demande statistique, il faut la catégoriser en demande structurelle et en demande circonstancielle. La demande structurelle est exprimée à travers les missions et attributions des services producteurs de statistiques, rendant ainsi obligatoire la production statistique par les départements concernés, pour permettre une description de l'économie et de la société. La

⁴ Loi N°195/AN/024^{ème} L modifiant la Loi N°15/AN/98/4^{ème} L du 1^{er} avril 1998 et la Loi N° 113/AN/01 portant respectivement organisation du Ministère de l'Economie, chargé de la Privatisation, et la création de la Direction du Financement Extérieur.

demande circonstancielle qui fait intervenir principalement des enquêtes, vise à éclairer des aspects particuliers de l'économie et/ou de la société à l'occasion de la conception, de la mise en œuvre, du suivi des politiques économiques ou sociales, d'ordre général ou sectoriel.

La demande statistique ainsi catégorisée débouche sur deux principaux types d'utilisateurs: (l'Administration publique, les partenaires techniques et financiers) et des besoins statistiques centrés sur la gestion économique et monétaire, les conditions de vie des ménages et en particulier, le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté et la mesure des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

1.3. Analyse des problèmes du système statistique national

Le SSN djiboutien peut être qualifié de sous-développé, le pays ne disposant que de quatre principales structures de production -DISED, Direction de la planification de l'éducation, DEPCI et BCD-, dont des produits statistiques aussi importants que les comptes nationaux, l'état et la structure de la population, les statistiques sanitaires, sont limitées qualitativement et quantitativement.

Les faiblesses identifiées du SSN sont toutes structurelles. Mais ce qu'il est important de noter, c'est que pour le cas de Djibouti, les préalables pour une production statistique minimale et de qualité, ne sont pas remplies: il s'agit de la législation et de la coordination statistique, les ressources budgétaires et humaines, et le cadre de travail.

La situation est délicate si l'on évalue le système statistique national sous l'angle de:

- Des dimensions réelles d'une production statistique de qualité -Intégrité, Rigueur méthodologique, Exactitude et Fiabilité, Utilité et Accessibilité- qui fondent le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) auquel la République de Djibouti a manifesté l'intention d'y adhérer;
- Et plus généralement, de l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle, et plus particulièrement, (i) la double optique production et utilisation, (ii) la norme de qualité définie, (iii) la cohérence minimale et la concordance des sources.

Le système statistique national s'avère donc peu performant, l'offre statistique étant limitée quantitativement et qualitativement, peu efficace et inefficace. Cette faible performance risque d'être aggravée par l'inexistence d'une stratégie nationale développement de la statistique. Deux conséquences majeures en découlent et se traduisent par: (i) des politiques publiques inefficaces et plus particulièrement, dans la cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté; et (ii) des difficultés dans le respect des engagements internationaux en matière de statistiques. Quatre problèmes majeurs et complémentaires résumant les insuffisances et lacunes du système statistique national; l'Arbre de problèmes est présenté en Annexe 4.

1.3.1. Insuffisances du cadre légal et réglementaire

L'efficacité du système statistique dépend avant tout de ses bases légales énumérées dans la Loi statistique N° 196/AN/81 qui est ancienne, non appliquée dans ses dispositions concernant l'obligation de réponse, et non explicite sur l'utilisation des sources à des fins statistiques. De plus, le Comité de Coordination statistique créé auprès de la DISED par cette Loi n'est pas représentatif des parties prenantes, producteurs et utilisateurs de statistiques, et ne semble pas avoir été fonctionnel depuis 1985, date à partir de laquelle il n'y a pas eu de programme concerté d'activités statistiques.

Ce Comité de Coordination Statistique qui devait être le garant de la crédibilité et de l'indépendance de l'institution statistique, est peu représentative et n'a pas été fonctionnel. Il se pose alors le débat de fond concernant le degré d'indépendance de toute interférence politique, la finalité de la production statistique, et l'ancrage institutionnel de la DISED, et plus généralement, la politique statistique de Djibouti et la nécessité d'une réforme du cadre légal et réglementaire du système statistique national.

Malgré quelques concertations bilatérales entre la DISED et certains départements sectoriels, la coordination statistique est qualifiée de faiblement développée avec comme conséquence, l'absence de concertations permanentes sur les méthodologies et concepts statistiques. Et l'absence de coordination effective et de programmation des activités statistiques, ainsi que les insuffisances de la loi statistique concernant particulièrement, l'obligation de réponse aux enquêtes et la garantie de confidentialité des informations individuelles, ont tous engendré des difficultés techniques majeures de non-réponses aux enquêtes statistiques et d'absence de fiabilité des données collectées.

L'absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques, posent aussi le problème des liens fonctionnels entre les différentes composantes du système statistique national, dans un contexte marqué par l'insuffisante connaissance de textes en vigueur et particulier, la Loi sur la statistique. Ces dysfonctionnements se doublent d'une absence, et d'un manque d'harmonisation des méthodes de collecte, qui engendrent un manque de discipline au niveau de la production des données dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.

Ainsi, il s'avère urgent et indispensable d'envisager la révision de la Loi sur la statistique, des mécanismes de coordination et mettre en adéquation et les textes portant organisation des différentes composantes du système statistique national.

1.3.2. Faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines

La DISED et l'ensemble des structures de production statistique, se trouvent confrontés à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. La déperdition du personnel est dans l'ensemble insignifiante et n'est observée qu'au niveau de la DISED. Cette situation délicate des ressources humaines trouve son origine dans: (i) l'absence sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens, ce qui risque de s'aggraver car il semble qu'il n'y ait pas actuellement de personnel en formation statistique, et (ii) l'absence d'un statut incitatif pour les statisticiens en activité.

Pour le cas particulier de la DISED, il se pose des problèmes organisationnels et de structuration des services, liés à l'insuffisance de cadres supérieurs et moyens dont le nombre est en dessous du seuil minimum en personnel technique requis pour assumer ses missions et attributions régulières. Des dispositions urgentes devront être prises pour lever les contraintes en ressources humaines de la DISED.

Il faut signaler aussi l'absence de spécialistes dans un domaine particulier de la statistique⁵, et de programme de formation continue pour le personnel, et de la DISED en particulier, qui bénéficie de quelques offres occasionnelles de stages ou de séminaires à l'étranger. Ainsi, la faiblesse des

⁵ Mis à part quelques démographes éparpillés dans l'administration

ressources humaines doublée d'une production statistique limitée, débouchent sur une faible exploitation des données disponibles et une faible capacité d'analyses.

1.3.3. Faible capacité de production statistique

La faiblesse des sources de données explique en grande partie la faible capacité de production statistique. Si l'on prend comme point de repère 2003, il n'y a eu aucune enquête/recensement auprès des ménages, et les autres sources d'enquêtes sont au nombre de 2, par la DISED⁶, et par la BCD⁷. Des sources administratives sont utilisées à des fins statistiques, mais à l'exception des données de sources scolaires, et celles produites par les entreprises publiques pour leurs propres besoins, celles-ci ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes⁸.

De 1983 à 2004, les principales sources de données d'enquêtes, sont le Recensement général de la population (RGPH 1983), l'enquête budget-consommation auprès des ménages 1986, l'Enquête démographique intercensitaire (EDI 1991), l'Enquête djiboutienne auprès des ménages – Indicateurs sociaux (EDAM-IS 1996, 2002), l'Enquête démographique et de santé (EDSF/PAPFAM 2002) et l'EDAM-Energie (2004). Chacune de ces enquêtes/recensement, a ses propres problèmes méthodologiques, et en particulier des taux de non-réponse élevés sont enregistrés dans les enquêtes en raison de l'absence d'une culture statistique, de la méconnaissance de la loi statistique et sa non application.

Au titre des autres sources, le service des comptes nationaux basés sur une norme ancienne (SCN68) utilise les données du commerce extérieur, du budget de l'Etat, du Programme d'investissement public, du dossier des permis de construire, et de la Balance des paiements. Le registre des entreprises tenu par le Greffe est inexploitable aux fins statistiques et les informations qu'il contient restent très parcellaires dans la mesure où de nombreuses entreprises ne s'enregistrent pas. A ce sombre tableau, s'ajoute la faible connaissance de l'état et de la structure de la population, dont les sources divergentes biaisent fortement tout indicateur qui requiert des données sur la population.

Cette faiblesse générale de l'offre statistique qui s'inscrit dans un contexte d'absence de coordination effective et d'harmonisation statistique, est le résultat des contraintes budgétaires et de capacités en ressources humaines, d'une faible logistique pour la collecte et le traitement des données et d'un cadre de travail inadapté.

1.3.4. Utilité amoindrie des statistiques et faible accessibilité des données

L'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, caractérisée par la faiblesse des demandes -structurelle et circonstancielle-, à l'exemple du manque d'intérêt pour la réalisation du recensement général de la population, qui semble pourtant urgent et prioritaire. Elle l'est aussi en raison, de l'absence de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques. Il faut cependant noter l'existence de quelques contacts à l'occasion des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

⁶ Enquête mensuelle sur les prix

⁷ Enquête trimestrielle auprès des opérateurs économiques

⁸ C'est le cas des statistiques d'état civil qui se réfèrent uniquement au district de Djibouti-ville, par absence de clarification des systèmes d'information par rapport au processus de décentralisation. C'est aussi les cas pour les données de l'emploi, qui ne concernent que les offres et demandes.

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée et sans une documentation particulière sur les méta données et leur éventuelle mise à jour. En effet, sur les quatre principales structures de production statistique, seule la Direction de la planification de l'éducation a publié un Annuaire statistique en 2003. Les statistiques monétaires et de balance de paiements sont publiées dans le Rapport annuel de la BCD. La DISED n'a publié sur papier qu'un Bulletin mensuel sur l'Indice des prix et, annuel sur les statistiques du Commerce extérieur, ainsi que deux rapports d'enquêtes. Les quelques statistiques disponibles au niveau de la DEPCI en 2003, sont publiées dans le rapport d'activités du ministère. La plupart de ces produits statistiques est publié sur site INTERNET, si disponible au niveau du département.

La BCD et la Direction de la planification de l'Education arrivent à respecter les délais et la périodicité des résultats statistiques, voir même à se conformer aux recommandations appropriées du SGDD. L'indice des prix et les statistiques du commerce extérieur produits par la DISED connaissent quelques retards dans leur publication.

De l'avis d'expert, la diffusion et la mise à jour des méta données, sont sous-développées, conséquence directe : (i) des faibles capacités de production et d'analyse des données; et (ii) des contraintes des ressources humaines et financières; (iii) du cadre de travail inadapté et de la logistique pour le traitement et de diffusion des données, les nouvelles technologies de l'information en particulier.

1.4. Les nouveaux enjeux

La nécessité et l'urgence d'une stratégie nationale de développement de la statistique découlent du caractère sous-développé du système statistique national, mais aussi de l'émergence de nouveaux enjeux auxquels la République de Djibouti à l'instar des autres pays africains, doit faire face.

1.4.1. DSRP et Compétitivité de l'économie

La mise en œuvre du DSRP de Djibouti approuvé par le Gouvernement et soutenu par les institutions de Bretton Woods le 4 juin 2004, requiert un dispositif de suivi⁹ et d'évaluation¹⁰. Les travaux actuellement conduits sur les méta données des indicateurs visent à bien définir les besoins d'informations statistiques liés au suivi du DSRP et d'examiner les voies et moyens pour les couvrir à partir d'un programme minimal d'activités statistiques devant être réalisé sur la période 2005-2009, dans l'attente de l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement du système statistique national. Il faut se rendre à l'évidence que pour satisfaire les besoins de S/E du DRSP, on ne peut faire l'économie d'un renforcement des capacités statistiques, de collecte, de traitement et d'analyse en particulier, sauf si, tenant compte du principe de la double optique production/utilisation, lesdits besoins soient redéfinis et ramenés à des niveaux compatibles avec les faibles capacités de production statistique actuelle. Aussi, dans le contexte actuel, le programme minimal d'activités statistiques 2005-2009, même s'il est entièrement financé, ne risque-t-il pas de aboutir à de résultats peu encourageants comme les initiatives antérieures de réhabilitation du système statistique national ?

⁹ **Le suivi** est un processus continu, qui utilise la collecte systématique d'informations, selon des indicateurs spécifiques, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation de fonds alloués

¹⁰ **L'évaluation** est un mécanisme (ou un processus) qui vise à examiner aussi systématiquement et objectivement que possible, une action de développement, en vue d'apporter un jugement afin de guider les décideurs

Le deuxième point fondamental, c'est l'utilité de statistiques fiables et disponibles en temps réel, pour la gestion, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques. C'est le cas en ce qui concerne le premier axe stratégique du DSRP " *Renforcer la compétitivité du pays et créer les conditions d'une croissance économique forte et durable* ", et la stratégie qui en découle à savoir, le Cadre Intégré du Commerce. Un des objectifs visé par cet axe stratégique, c'est promouvoir la place de Djibouti comme plate forme économique et financière compétitive au plan régional et l'exploitation au mieux de son potentiel de croissance, ce qui implique la mise en place de dispositifs permanents, de collecte, de traitement et d'analyse de l'information statistique sur Djibouti et l'observation régulière des dynamiques économiques des pays de la région, à travers un réseau de collecte de données générales, économiques et financières.

Ainsi, l'absence d'une stratégie de suivi et d'évaluation du DSRP et par voie de conséquence, d'une stratégie de développement du système statistique national, doit être considérée comme étant un facteur de risque dans la mise en œuvre du DSRP.

1.4.2. Obligation de résultats

Le résultat attendu de cette problématique DSRP/Compétitivité est de rendre l'économie de Djibouti, forte, durable et compétitive, condition nécessaire à une réduction de la pauvreté. Il repose sur le principe de s'appuyer sur un système statistique solide et des capacités permanentes d'analyse, accordant ainsi une importance à l'outil statistique dans la prise de décision. Ceci entre dans la droite ligne des initiatives mondiales visant à focaliser les efforts de développement sur les résultats et impacts souhaités, telle que la Deuxième Table Ronde Internationale sur la Gestion axée sur les résultats en matière de développement, organisée à Marrakech (Maroc) en février 2004, et qui consiste à privilégier la prise de décision fondée sur des données objectives, fiables et mesurables.

L'obligation de résultat tient au fait qu'en matière de développement, les ressources sont limitées et doivent par conséquent, être utilisées de manière efficace et transparente, en plus de l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques, ainsi que des performances réalisées et mesurées; ce qui introduit une rationalité radicalement différente de celle qui pouvait prévaloir dans un contexte d'obligation de moyens avec par exemple, l'outil Programme d'Investissement Prioritaire (PIP). Et plus précisément, dans un contexte de recherche de financement extérieur, et en particulier sous forme d'aide budgétaire, et de suivi de l'efficacité de l'Etat à exécuter ses programmes, Cette obligation de résultat se traduit par une nouvelle conditionnalité de l'aide au développement liée à l'usage d'indicateurs de performances, comme c'est le cas pour PARE IV 2005-2007 (Programme d'appui aux réformes économiques de l'Union Européenne).

Face à cette nouvelle conditionnalité de l'aide au développement, la question fondamentale est donc de savoir comment et quand Djibouti va devoir moderniser son appareil statistique pour apporter la justification et les explications des résultats mesurables et irréfutables.

1.4.3. Application des principes fondamentaux de la statistique officielle

L'application du premier principe fondamental de la statistique officielle¹¹, "*La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique*", débouche sur l'accès à

¹¹ Principes Fondamentaux de la statistique officielle; Conseil Economique et Social des Nations Unies, 1994: Compte-rendu de la session spéciale de la Commission Statistique (New York, 111B14 avril 1994), E/1994/29 <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc94/f1994.htm>

l'information considéré comme un droit fondamental du citoyen et un élément essentiel de la bonne gouvernance. Les enjeux que représente l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle se perçoivent donc à travers le processus de mise en œuvre du DSRP, qui constitue le cadre unique de référence des politiques publiques.

En effet, il faut observer que le dispositif de suivi et d'évaluation repose sur les mêmes principes ayant guidé le processus de formulation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, et en particulier sur la qualité du processus, c'est-à-dire l'élaboration et le respect des principes stratégiques -processus centré sur la personne humaine, appropriation, participation¹², suivi de la performance des acteurs stratégiques et obligation de rendre compte-. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques concernent la plupart des secteurs institutionnels et impliquent une pluralité de parties prenantes¹³ aux intérêts et capacités très différents et qui sont tenues de rendre compte de leurs propres actions de manière transparente, conséquente et régulière. Le défi pour le suivi et l'évaluation du DRSP consiste donc à définir les cadres de concertation ou d'échange d'informations nécessaires pour mesurer les progrès des différents programmes/politiques, permettant de tirer et de valoriser les enseignements issus de ces informations. Ainsi, le renforcement des capacités d'analyse, de diffusion de l'information et organisationnelles constitue un élément fondamental du processus participatif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du DSRP.

1.4.4. Intention d'adhésion au SGDD

La SNDS devrait reposer sur les directives du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du FMI, qui s'appuie sur les principaux éléments des Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, et auquel la République de Djibouti à l'intention d'adhérer.

Le processus d'adhésion vient d'être lancé et au stade actuel, les méta données présentant la situation de départ -Comptes nationaux, Indice des prix, Balance des paiements, Monnaie et Crédit, Finances publiques, Santé, Education-, sont en cours de construction et seront examinés dans le cadre d'un Atelier régional qui va être organisé à l'initiative du FMI, à Dubai du 27 février au 9 mars 2005. Suivra ensuite une étape d'évaluation de la qualité des données de ces différents domaines statistiques, qui ne saurait que conclure sur les faibles capacités statistiques à Djibouti. Et ensuite le pays serait amené à fixer des échéances et des plans d'action pour se mettre en conformité avec les objectifs du SGDD autour des dimensions essentielles suivantes: (i) les données -champ d'application, périodicité et délai de diffusion-; (ii) la qualité; (iii) l'intégrité dans la production des données; (iv) l'utilité; et (v) l'accès du public à ces données.

Ces échéances, et plans d'action autour de ces cinq dimensions essentielles, requis par le SGDD, répondent à la même problématique de renforcement des capacités statistiques visée par la SNDS. Par ailleurs, le Directeur de la DISED se trouve être le coordonnateur national du SGDD et le correspondant technique du FMI. Ainsi, l'intention d'adhésion au SGDD implique la formulation d'une SNDS afin de répondre aux engagements qui seront souscrits par la République de Djibouti.

¹² **La participation** est un processus qui combine la **diffusion de l'information**, la collaboration, la coordination, la consultation et la représentation politique

¹³ **Le suivi** est dit **participatif** dès lors qu'il associe les parties prenantes en tant qu'acteurs d'une part, et les bénéficiaires d'autre part, dans l'examen et l'évaluation collectifs des politiques publiques

1.4.5. Suivi des progrès dans la réalisation des OMD

La République de Djibouti a souscrit à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui sont reflétés explicitement ou implicitement dans les objectifs nationaux définis dans le DSRP. Outre le rôle de catalyseur de l'aide publique au développement, cette souscription à la réalisation des OMD répond à un besoin de suivi à l'échelle mondiale¹⁴ qui implique des engagements des pays et en particulier, un engagement total des systèmes nationaux de statistique.

Les OMD suscitent des besoins nouveaux d'informations fiables et disponibles en temps utile, couvrant l'ensemble des domaines - économique, financier, social, politique et environnemental -. La question fondamentale est de savoir dans quelle mesure le système national de statistique est en mesure de satisfaire à une exigence minimale de qualité et de disponibilité des données pour satisfaire ces besoins.

La Déclaration du Millénaire comprend 8 OMD dont le suivi des progrès réalisés par étape jusqu'en 2015, requiert des analyses fines notamment à partir d'indicateurs de résultat et d'impact. La mise en place et le suivi régulier du noyau d'indicateurs requis pour les OMD, constituent un défi majeur à relever dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP.

La SNDS viserait ainsi, le renforcement des capacités à produire des statistiques de la pauvreté, les indicateurs des OMD en particulier, tout en améliorant sur la qualité et la comparabilité des données. Aussi, l'année 2015, terme de la période d'évaluation de la Déclaration du Millénaire, paraît indiquée pour marquer l'aboutissement de la SNDS.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROCESSUS DE FORMULATION DE

LA SNDS

La nécessité et l'urgence d'engager un processus de formulation d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, découlent du caractère sous-développé du système statistique national malgré quelques initiatives antérieures de réhabilitation, et aussi de nouveaux enjeux liés à la fois, à la vision stratégique de développement de Djibouti et au respect des engagements internationaux tels que le suivi de la réalisation des OMD et l'adhésion au SGDD.

2.1. Objectif général

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique vise à rendre l'outil statistique national capable de répondre durablement aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques publiques, et d'une façon générale, à satisfaire les besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

¹⁴ Le Secrétaire Général des Nations Unies soumet à l'Assemblée Générale, un rapport annuel sur l'état d'avancement de la réalisation des OMD. La Division statistique de l'ONU qui a mandat pour le suivi des OMD au niveau mondial, gère un site WEB sur les OMD: <http://millenniumindicators.un.org>

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés par la SNDS sont de:

- ☞ Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national;
- ☞ Renforcer les ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs;
- ☞ Formuler un plan statistique national;
- ☞ Améliorer la qualité de la production statistique nationale;
- ☞ Promouvoir la culture statistique et vulgariser l'utilisation et l'importance des données statistiques au sein de la société et des institutions djiboutiennes;
- ☞ Améliorer l'accès et la diffusion des données statistiques.

2.3. Résultats attendus

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est certes avant tout un document de politique d'orientation mais aussi, un outil de planification et un moyen efficace de coordination, ce qui permettra d'autant plus la réussite des mesures et interventions de renforcement des capacités envisagées que celui-ci découle d'un engagement ferme des autorités et d'un large consensus grâce à l'implication et la participation de tous les acteurs.

3. APPROCHE CONCEPTUELLE ET ORGANISATION DES TRAVAUX

3.1. Approche conceptuelle

La principale leçon à tirer des initiatives antérieures lancées en vue de réhabiliter le SSN, est la nécessité de conduire un processus de planification stratégique dont la qualité du processus - appropriation nationale, participation effective des producteurs et utilisateurs-, et le temps à consacrer à toutes les étapes, constituent des préalables pour la pertinence et la mise en œuvre effective des plans d'actions.

L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique sera fondée d'une part sur les orientations et recommandations normatives internationales en matière de statistiques et d'autre part, sur l'identification et la définition des besoins nationaux où une large place est accordée plus que jamais à la demande et aux utilisateurs. De plus, la prise en compte de ces exigences s'accompagne également de la prise en considération tout aussi importante des impératifs d'efficacité et de pragmatisme qui sont des facteurs clés et conditions de réussite.

La définition de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) se fera par étapes. Les actions engagées pour chacune des phases doivent conduire à l'obtention d'un ou de produits concrets. Et, le passage d'une phase à l'autre sera rendu possible une fois ces produits examinés et validés par les principaux acteurs engagés dans le processus.

La mise en œuvre du processus lui-même s'accompagnera des résultats annexes dont dépendra le succès de l'élaboration de la SNDS. Il s'agit entre autre de la constitution de groupes de travail et de l'établissement de mécanismes de coordination.

Chaque étape sera considérée comme conclue lorsque le produit obtient l'approbation de tous les acteurs et que seront établis les mécanismes rendant possible l'exécution des actions définies. Le principe de participation de tous les acteurs concernés sera la base de l'ensemble du processus. Une distinction sera faite entre les actions soumises seulement pour consultation de celles pour lesquelles les prises de décision seront collégiales.

Par rapport au schéma chronologique des étapes de l'élaboration de la SNDS proposé par PARIS21, Djibouti a procédé d'abord au diagnostic de son SSN avant la phase de l'engagement. Ceci pour mieux convaincre tous les partenaires (autorités politiques, bailleurs de fonds, producteurs et utilisateurs) de la nécessité et de l'urgence des réformes du SSN. Cette démarche a été rendue nécessaire en l'absence d'une structure de coordination ou de comité national de consultation en matière de statistique au sein desquels la décision de lancer l'élaboration de la SNDS pouvait être prise de manière consensuelle.

Néanmoins, après l'engagement, des évaluations complémentaires seront nécessaires pour approfondir le diagnostic. Il s'agit de: (i) l'évaluation des principales productions statistiques actuelles au regard des critères reconnus (activité en cours); (ii) l'évaluation des capacités à satisfaire les besoins futurs pour combler les déficits en données statistiques; et (iii) l'évaluation des facteurs organisationnels.

3.2. Mode d'organisation global des travaux

3.2.1. Structure organisationnelle pour la formulation de la SNDS

Le processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) sera placé sous l'autorité du Ministre de l'Economie des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation, dont relève la mission de coordination de la statistique publique.

Pour créer les conditions optimales d'appropriation et de mise en œuvre, il est proposé que le projet final de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique soit examiné et validé par le Comité Interministériel, qui le transmettra pour examen et approbation par le Conseil des Ministres.

Pour parvenir à cette formulation de la SNDS, le rôle des différentes parties prenantes - producteurs et utilisateurs- de statistiques, y compris les partenaires techniques et financiers, par trois instances ad hoc:

- La Commission des Réformes du Système Statistique National (CRSSN);
- Les sous-commissions spécialisées;
- Le Secrétariat Permanent.

La Commission des Réformes du Système Statistique National est un organe d'encadrement et de supervision technique du processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, dont les missions spécifiques sont de:

- Etudier la situation des statistiques nationales et confronter leur adéquation avec les besoins du pays en information statistique;

- Elaborer la politique générale du pays en matière statistique;
- Fixer les priorités nationales en données statistiques dans le court et moyen terme;
- Examiner et valider techniquement le projet final de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique;
- Conduire une campagne d'information et de communication sur l'importance et le rôle de la statistique dans le processus de développement économique et social du pays;
- Soumettre au Gouvernement, les mesures et actions à prendre pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, une fois adoptée, et plus particulièrement, pour permettre la bonne exécution des plans d'actions.

La CRSSN s'appuie sur les travaux de quatre Sous-commissions spécialisées dont le mandat est de donner des avis et recommandations sur les sujets traités par le Secrétariat Permanent en particulier, les propositions de stratégies de renforcement des capacités du Système Statistique National, et les projets de programmes d'actions.

De façon plus spécifique, les Sous-commissions composées de représentants des producteurs et utilisateurs de l'information statistique, auront comme activité principale d'alimenter les discussions et d'orienter les processus à travers l'analyse des propositions, la formulation d'éventuelles révisions et la production et diffusion de l'information requise par le processus en fonction des thèmes de travail en rapport avec le secteur qu'ils représentent.

La Commission des Réformes du Système Statistique National (CRSSN) sera structurée autour de ces Sous-commissions qui traiteront chacune, des thèmes repris dans le tableau ci-après :

Sous-commissions	Thèmes de travail
Sous-commission 1	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridictionnel et institutionnel (<i>organisation des SSN, planification stratégique, gestion</i>)
Sous-commission 2	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques générales
Sous-commission 3	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèses économiques - Monnaie et finances
Sous-commission 4	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques démographiques et sociales • Etudes et enquêtes

Ce découpage a été défini pour mieux refléter l'organisation du système socio-économique et la représentativité des parties prenantes et tient compte des recommandations de l'Atelier de validation du Diagnostic technique et institutionnel du SSN du 20-30 septembre 2004, en réduisant de 6 à 4 le nombre de sous commissions.

La composition de chaque Sous-commission serait définie par la Commission des Réformes du Système Statistique National, sur la base des conclusions portant sur la composition et l'implication effective des participants aux Ateliers thématiques sur les méta données des indicateurs de suivi du DSRP.

Des représentants des utilisateurs de la statistique et en particulier, des partenaires techniques et financiers (Organisations des Nations Unies, institutions multilatérales et bilatérales, ONG), seront associés aux travaux techniques de chacune des Sous-commissions. Et plus,

particulièrement, la DISED restera en contact permanent avec le Secrétariat de PARIS21¹⁵ pour recueillir des avis et commentaires, à chaque étape du processus d'élaboration de la SNDS.

Le Secrétariat Permanent est assumé par le directeur de la DISED qui s'appuie l'Equipe technique de la DISED. Sous l'autorité du Directeur, l'Equipe technique de la DISED serait chargé d'élaborer les projets de documents et de faire la synthèse des rapports et études préliminaires, avant leur présentation en Sous-commissions. Elle est composée de cadres de la DISED et d'experts nationaux et internationaux, serait chargée de:

- la planification des activités de la Commission et des Sous-commissions;
- la conduite de l'ensemble des études préliminaires requises pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique;
- la coordination des activités menées par les ministères sectoriels entre elles et avec la Commission et les Sous-commissions.

Compte tenu de l'absence cruciale d'experts nationaux disposant d'une large expérience technique dans le champ des statistiques tels que l'organisation des systèmes statistiques nationaux, la planification stratégique, la gestion et les systèmes d'évaluation et du suivi, il est suggéré de faire appel à l'expertise internationale pour fournir une assistance à la CRSSN tout au long du processus (conseils et appuis techniques ponctuels).

Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité de la coordination en matière statistique, il serait souhaitable que la mission de la CRSSN puisse se poursuivre jusqu'à la mise en place effective du nouveau cadre légal et réglementaire découlant de la SNDS approuvée par le Gouvernement.

3.2.2. Cadre technique et Phases de la SNDS

Les modalités d'exécution et les résultats tangibles des différentes phases sont présentés dans le tableau ci-après. Un plan d'action détaillé pour 2005 sera élaboré par la DISED.

¹⁵ Partenariat statistique au service du développement au 21^{ème} siècle, basé à l'OCDE et qui est un consortium du FMI, de la Banque Mondiale, du PNUD

Phases	Caractéristiques	Modalités de travail	Acteurs et ressources	Produits et résultats
0. Diagnostic	Il s'agit de faire une analyse de l'état du Système Statistique National et d'en dégager les besoins et les nécessités d'amélioration formulés et/ou exprimés par les producteurs et les utilisateurs.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation technique spécialisée ▪ Réunions de travail et de concertation avec les utilisateurs et producteurs ▪ Questionnaires adaptés pour consulter les producteurs et utilisateurs ▪ Rédaction d'un rapport technique du diagnostic du SSN ▪ Atelier d'analyse et de validation du diagnostic du SSN 	<p>Les producteurs de statistiques sectorielles</p> <p>Les utilisateurs</p> <p>La DISED</p> <p>Consultation technique internationale</p> <p>Documents techniques de Paris21</p>	<p>Identification des problèmes et des insuffisances du SSN avec la participation effective de tous les acteurs</p> <p>Déterminations des besoins et des demandes de statistiques</p> <p>Propositions de solutions concrètes aux problèmes et insuffisances diagnostiquées</p>
1. Proposition de Feuille de Route et Engagement	Cette phase consiste à faire les démarches nécessaires auprès des autorités politiques pour obtenir la validation et l'engagement pour lancer le processus de la SNDS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse du document de diagnostic du SSN ▪ Mise en programme des recommandations de l'atelier de validation du diagnostic ▪ Réunions avec les acteurs politiques ▪ Activités de sensibilisation auprès des acteurs clés ▪ Participation à des ateliers régionaux ▪ Consultation des experts ▪ Formation d'une équipe technique centrale (Commission des Réformes du Système Statistique National) pour piloter l'élaboration du SNDS 	<p>La DISED</p> <p>Equipe technique de la DISED</p>	<p>La lettre de validation du Ministre de l'Economie et des Finances</p> <p>L'Arrêté de l'Exécutif qui déclare d'intérêt public la création et le fonctionnement d'une commission d'élaboration de la SNDS</p> <p>Mise en place Commission des Réformes du Système Statistique National en charge du pilotage et de la coordination de l'élaboration de la SNDS</p>
2. Mise en œuvre de la Feuille de Route et Vision	La formulation de la feuille de route consiste à spécifier les actions à réaliser pour élaborer la SNDS et à évaluer les moyens nécessaires pour y parvenir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de lancement de la SNDS et Vulgarisation Feuille de Route par les producteurs et utilisateurs d'information statistique et par les autorités politiques ▪ Constitution des Sous-Commissions ▪ Réunion de la CRSSN pour définir la Vision et les orientations stratégiques 	<p>Documents et rapports du Diagnostic et de l'atelier du diagnostic</p> <p>Equipe technique de la DISED</p> <p>Documents techniques de Paris21</p> <p>CRSSN</p>	<p>Feuille de route validée</p> <p>Vision définie</p> <p>Création de 4 Sous-commissions</p>

Phases	Caractéristiques	Modalités de travail	Acteurs et ressources	Produits et résultats
3. Stratégies	Formulation des stratégies et définition des principaux axes pouvant permettre de résoudre les problèmes posés, d'améliorer l'état actuel de la production statistique et de développer à long terme le SSN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation technique spécialisée ▪ Elaboration des propositions par l'équipe technique de la DISED et examen par les Sous-commissions ▪ Réunion de la CRSSN pour analyser et valider les propositions de stratégies 	Equipe technique de la DISED Secrétariat de Paris21 Sous-Commissions spécialisées CRSSN	Document de définition des stratégies validées Documents standardisés relatifs aux activités de concertation (ateliers, séminaires et autres)
4. Plan d'action	Sur la base des stratégies définies, des actions concrètes à réaliser avec un calendrier précis à l'appui seront établis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation technique spécialisée ▪ Réunions de travail des sous-commissions pour définir les plans d'action ▪ Réunion de la CRSSN pour arbitrer et valider des plans d'action ▪ Atelier national de validation de la SNDS ▪ Table Ronde des partenaires pour un appui technique et financier, en vue de la mise en œuvre de la SNDS 	Equipe technique de la DISED Secrétariat de Paris21 Sous-Commissions spécialisées CRSSN Gouvernement	Plan d'action validée Chronogramme de travail Mise en place des mécanismes de suivi et évaluation SNDS adoptée Financement et mise en œuvre de la SNDS

3.2.3. Démarche générale

La démarche générale pour la conduite des travaux en commission et en sous-commissions, à chacune des principales étapes du processus d'élaboration de la SNDS serait la suivante:

- Préparation d'un projet de rapport(s) par l'Equipe technique de la DISED;
- Examen du projet de rapport(s) par les Commissions spécialisées;
- Examen et Validation de(s) rapport(s) par la CRSSN, après examen et acceptation par les Commissions spécialisées.

3.3. Chronogramme

Le calendrier a souligné que 20 mois seront nécessaires pour que commence l'étape d'exécution de la SNDS. Celui-ci s'étendra de mai 2004 à décembre 2005, les plans d'actions ayant été préparés préalablement. Pour l'étape d'exécution proprement dite, deux phases de 5 ans chacune, pourraient être envisagées. Ces étapes comprendront des périodes d'évaluation annuelles et semestrielles. Ces calendriers pourront être soumis à des changements occasionnels.

Les deux premières étapes, celles du diagnostic et de la sensibilisation, auront une durée de 10 mois. En effet, le processus de consultation et de révision et le compromis nécessaires, par les acteurs politiques peuvent exiger un temps considérable.

Pour la troisième étape, celle de la mise en œuvre de la Feuille de Route et de la Vision, aura une durée de deux mois.

Les quatrième et cinquième phases, celles de la définition des stratégies et des plans d'action sont estimées à huit mois.

Le chronogramme s'articule de la façon suivante :

PHASES		2004	2005	2006-2010	2011-2015
Phase 0. Diagnostic		Mai 2004			
Phase 1. Proposition de Feuille de Route et Engagement			28 Fév. 2005		
Phase 2. Mise en œuvre de la Feuille de route et Vision			30 Avril 2005		
Phase 3. Les Stratégies			30 Août 2005		
Phase 4. Les Plans d'action			20 Déc. 2005		
Phase 5. Exécution	Première phase			Jan. 2006 - Déc. 2010	
	Deuxième phase				Jan. 2011 – Déc. 2015
Durée en mois		8	2+2+4+4=12	60	60

4. MOYENS NÉCESSAIRES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Pour la réalisation des phases précitées les ressources et les services nécessaires identifiés sont les suivants :

- Services professionnels dans des spécialités en relation avec la planification stratégique, la gestion et l'évaluation de l'organisation, l'organisation des offices de statistique, la diffusion et le marketing des produits statistiques. Ces services permettront de renforcer la capacité de la DISED à diriger le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNDS. Ils seront appuyés dans cette tâche par les principaux services producteurs d'information statistique sectorielle. Il s'agit plus particulièrement de:
 - D'une assistance technique pour un "Appui à la réforme du système statistique national". Il serait indiqué de requérir l'expertise d'AFRISTAT pour appuyer la DISED, ou à défaut de faire appel à une expertise internationale;
 - D'une expertise internationale et nationale pour la formulation de "Propositions de stratégies pour le renforcement des capacités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information";
 - D'une expertise internationale et nationale pour la synthèse des travaux, l'animation des travaux en commissions, la mise en cohérence des plans d'action et la rédaction du projet de la SNDS.
 - De l'appui technique du Secrétariat de PARIS21, pour former le personnel de la DISED, les membres des Commissions et sous-commissions, dans les domaines de la planification et la gestion stratégiques des systèmes nationaux de statistique.
- Équipements bureautiques -Ordinateur et Rétroprojecteur-, avec imprimante et logiciels: cela sera nécessaire à l'équipe technique pendant le processus d'élaboration de la SNDS.
- Matériels de reliure et approvisionnements de bureau qui incluent, papier, crayons, porte-crayon, chemises, agrafes, disquettes, CD, etc.
- Services de lithographie et d'art graphique pour l'impression des documents.
- Services de photocopie pour la reproduction des documents et matériel d'appui des réunions et des ateliers.
- Ressources financières pour le développement d'un plan de communication pour trouver un plus large soutien de la société au-delà de ceux qui sont directement impliqués dans le processus d'élaboration. Selon les publics, on aura recours à différents modes de communication et différents types de matériels de plaidoyer. Ces supports pourraient être les canaux médiatiques, notamment des communiqués de presse, des notes d'information, des entretiens à la radio et à la télévision, ou des affiches, des pamphlets, des posters, et des vidéos.
- Ressources financières pour l'organisation d'ateliers nationaux ainsi que pour la consultation et la validation des propositions dans chaque phase du processus.

Afin d'obtenir les ressources nécessaires, un appui de la coopération internationale sera nécessaire. Cet appui est attendu dans la mise à disposition de spécialistes dans les secteurs

demandés, dans l'appui couvrant les dépenses de consultants et d'experts et de formation. Cet appui permettra également de financer des ateliers, des réunions, des séminaires, des activités de plaidoyer et d'autres activités.

D'autre part, le personnel professionnel national soutiendra également les tâches correspondant à la conduite, la systématisation, la présentation de propositions, le suivi et l'évaluation du processus.

Le budget du processus de formulation de la SNDS est estimé à \$255 100 (deux cent cinquante cinq mille cent dollars), dont un financement acquis de \$166 000 (cent soixante six mille neuf cent soixante quinze dollars) obtenus auprès du PNUD dans le cadre du projet «Appui à l'élaboration du plan de développement de la statistique»¹⁶, qui arrive à son terme en décembre 2005. Le complément de financement de \$89 100 est à rechercher dans le cadre de la contrepartie nationale et aussi auprès des partenaires techniques et financiers; Ce financement à rechercher inclue aussi l'organisation et la tenue de la Table Ronde de la SNDS au premier trimestre 2006. Le Budget détaillé se trouve en Annexe 2.

Le budget résumé par rubrique et par apport des ressources financières nationales et étrangères, se présente comme suit:

Estimation de Ressources en \$US SNDS- DJIBOUTI

Activité	Financement		Total
	Acquis	A rechercher	
TOTAL RESSOURCES	166 000	89 100	255 100
Formation et Voyage d'études		10 000	10 000
Consultants et Experts	141 678	16 000	157 678
Personnel technique		3 500	3 500
Impression, Diffusion des documents et Fonctionnement	4 462	3 000	7 462
Plan de Communication		13 000	13 000
Organisation de réunions des Commissions et Sous- commissions		6 000	6 000
Appui technique et coût de mission	10 500		10 500
Equipement et divers matériaux	9 360	2 600	11 960
Ateliers		15 000	15 000
Préparation de la Table Ronde SNDS		20 000	20 000

¹⁶ Le financement total du PNUD acquis dans le cadre ce projet est de 200 000 \$, incluant 34 000 \$ alloués à des études complémentaires sur les Objectifs du Millénaire pour les Développement (OMD). Sur le financement dédié au processus de formulation de la SNDS, il reste un disponible de 152 338 \$ pour 2005, le reste (13 662 \$) ayant été dépensé en 2004.

5. HYPOTHÈSES, RISQUES ET FLEXIBILITÉ

5.1. Hypothèses institutionnelles

Le succès du processus de formulation de la SNDS suppose que les pouvoirs publics matérialisent leur engagement politique vis à vis du développement de la statistique, en prenant les mesures nécessaires à la mise en place de la Commission des Réformes du Système Statistique National et des Sous-commissions spécialisées.

Cette première hypothèse doit même être considérée comme une condition préalable à la poursuite des activités, car elle sous-tend de nombreuses hypothèses sous-jacentes, portant notamment sur:

- La volonté d'élaborer et mettre en œuvre une politique statistique nationale
- L'adoption finale et la mise en œuvre effective de la SNSD en tant que cadre unique de référence de la politique statistique nationale
- Les capacités de la DISED à coordonner les activités menées par les ministères sectoriels entre elles et avec la Commission et les Sous-commissions, et à mobiliser les ressources humaines indispensables à la réussite du processus d'élaboration de la SNDS

Un projet d'Arrêté portant création de la CRSSN présenté en Annexe 1, une fois adopté et rendu exécutoire, matérialisera cet engagement politique vis-à-vis du développement de la statistique.

La seconde hypothèse institutionnelle concerne la stabilité du personnel et des mandats dévolus aux services statistiques du SSN, de la DISED en particulier, qui permet d'assurer la continuité des activités courantes ou prévues tout en les sollicitant dans le processus de formulation de la SNDS, dans un contexte marqué par de très fortes contraintes en ressources humaines. Cet engagement politique vis à vis du développement de la statistique devrait aussi se traduire à court et moyen terme, par une solution appropriée aux fortes contraintes en ressources humaines de la DISED. Et simultanément, les partenaires techniques et financiers pourraient aussi examiner la possibilité d'un appui technique permanent à la DISED.

5.2. Hypothèses fonctionnelles

La fonctionnalité de la CRSSN et des Sous-commissions dépend de la qualité et de l'engagement de ses membres. Aussi, le succès du processus d'élaboration de la SNDS et l'obtention des résultats attendus, dépendent des mécanismes de concertation permanente entre les producteurs et utilisateurs de la statistique, notamment avec les partenaires techniques et financiers qui appuient les initiatives gouvernementales.

Il est donc indispensable que les départements ministériels et les organismes soient représentés dans les Sous-commissions, par des collaborateurs de haut niveau habilités à faire connaître pour l'immédiat et dans le moyen terme, les contraintes de production, les atouts ou les besoins en matière de statistiques de l'institution qu'ils représentent. La désignation des membres des Sous-commissions devrait se faire avec l'aval des autorités de chaque département ou institution, et

avec l'engagement à faire rapport régulièrement à la hiérarchie, sur le bon avancement du processus de formulation de la SNDS.

5.3. Risques

Le risque principal qui est pris, consiste à confier à la DISED, le rôle d'animation du processus d'élaboration de la SNDS, sachant qu'elle est soumise à de contraintes fortes en ressources humaines déjà peu motivées, avec une éventualité d'être sollicitée pour des opérations statistiques nouvelles et jugées prioritaires.

Il serait donc indispensable que le Gouvernement en soutenant fermement le processus d'élaboration de la SNDS, s'engage à lever la contrainte en ressources humaines de la DISED dans le court terme et pour la mise en œuvre de la SNDS, une fois adoptée. Pour ce faire, La DISED et la CRSSN devraient examiner en temps opportun, l'ensemble des solutions envisageables et de les soumettre au Gouvernement.

ANNEXES

Annexe 1: Projet d'Arrêté portant création de la CRSSN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU La constitution du 15 septembre 1992 ;

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU Le décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions des Ministères ;

VU Le décret n°97-0102 du 06 juillet 1997 portant création d'un Comité Technique de Coordination et de Suivi des Réformes Economiques ;

VU le décret n°2002-0180/PR/MEFPCP portant création d'un Cadre Institutionnel de Suivi et de Pilotage du Programme de Réformes Economiques.

Sur proposition du Ministre de l'Economie des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du ../../2004 ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé une Commission des Réformes du Système Statistique National, placée sous l'autorité du Ministre de l'Economie des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation, dont relève la mission de coordination de la statistique publique.

Article 2 : La Commission des Réformes du Système Statistique National est un organe d'encadrement et de supervision technique du processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

Article 3 : La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique vise à rendre l'outil statistique national capable de répondre durablement aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques publiques, et d'une façon générale, à satisfaire les besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

Article 4 : Les missions spécifiques de la Commission des Réformes du Système Statistique National, sont:

- Etudier la situation des statistiques nationales et confronter leur adéquation avec les besoins du pays en information statistique;
- Elaborer la politique générale du pays en matière statistique;
- Fixer les priorités nationales en données statistiques dans le court et moyen terme;
- Examiner et valider techniquement le projet final de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique;
- Conduire une campagne d'information et de communication sur l'importance et le rôle de la statistique dans le processus de développement économique et social du pays;

- Soumettre au Gouvernement, les mesures et actions à prendre pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, une fois adoptée, et plus particulièrement, pour permettre la bonne exécution des plans d'actions.

Article 5 : La Commission des Réformes du Système Statistique National est présidée par le Secrétaire général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé de la Privatisation.

Article 6 : La Commission des Réformes du Système Statistique National est composée de:

- Le Secrétaire général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé de la Privatisation;
- Le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation;
- Le représentant du Ministère de la Santé;
- Le représentant du Ministère de l'Education Nationale;
- Le représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale;
- Le représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources hydrauliques;
- Le Secrétaire Permanent du DSRP;
- Le Directeur des Financements extérieurs;
- Le représentant de l'Inspection Générale d'Etat;
- Le représentant de la Banque Centrale de Djibouti;
- Le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie;
- Le représentant de l'Assemblée Nationale;
- Deux représentants de la Société Civile.

Article 7 : Le Directeur de la DISED est nommé Secrétaire Permanent de la Commission des Réformes du Système Statistique National.

Article 8 : L'ensemble des services de l'État et des collectivités locales, les établissements publics nationaux et locaux, les organismes publics à vocation sociale, les sociétés d'État, les sociétés à participation financière publique ainsi que toute autre personne morale bénéficiant de concours financiers publics, sont conduits à collaborer avec la Commission des Réformes du Système Statistique National, à hauteur de leur contribution à la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

Article 9 : Pour des raisons pratiques d'organisation, la Commission des Réformes du Système Statistique National se fera assister par:

- ✚ Quatre sous-commissions spécialisées;
- ✚ L'Equipe technique de la DISED.

Article 10 : Les Sous-commissions sont sollicitées par la Commission des Réformes du Système Statistique National, pour donner des avis et recommandations sur les sujets traités par l'Equipe technique de la DISED et en particulier, les propositions de stratégies de renforcement des capacités du Système Statistique National, et les projets de programmes d'actions.

Les Sous-commissions sont articulées autour des domaines suivants:

- Sous-commission 1 : "Cadre juridique et institutionnel"
- Sous-commission 2 : "Statistiques générales"
- Sous-commission 3 : "Synthèses économiques - Monnaie et finances"

- Sous-commission 4 : "Statistiques démographiques et sociales - Etudes et enquêtes".

La composition de chaque Sous-commission est définie par la Commission des Réformes du Système Statistique National. Il est indispensable que les départements ministériels et les organismes soient représentés dans les Sous-commissions, par des collaborateurs de haut niveau habilités à faire connaître pour l'immédiat et dans le moyen terme, les contraintes de production, les atouts ou les besoins en matière de statistiques de l'institution qu'ils représentent. Des choix et des arbitrages seront faits dans le cadre de ce processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, qui une fois approuvée par le Conseil des Ministres, constituera le cadre unique de référence de la politique statistique nationale.

Le Bureau de chacune des Sous-commissions est composé d'un Président et d'un Rapporteur, élus en son sein.

Les Présidents des Sous-commissions participent de plein droit, aux séances de travail de la Commission des Réformes du Système Statistique National.

Article 11 : Sous l'autorité du Directeur, l'Equipe technique de la DISED est chargée de:

- la planification des activités de la Commission et des Sous-commissions;
- la conduite de l'ensemble des études préliminaires requises pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique;
- l'élaboration des projets de documents et, la synthèse des rapports et études préliminaires, avant leur présentation aux Sous-commissions
- la coordination des activités menées par les ministères sectoriels entre elles et avec la Commission et les Sous-commissions.

L'Equipe technique est composée de cadres de la DISED et d'experts nationaux et internationaux.

Article 12 : Des représentants des utilisateurs de la statistique et en particulier, des partenaires techniques et financiers (Organisations des Nations Unies, institutions multilatérales et bilatérales, ONG), seront associés aux travaux techniques de chacune des Sous-commissions.

Article 13 : La Commission des Réformes du Système Statistique National est tenue de déposer pour examen, validation et adoption, le projet de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la publication du présent arrêté.

Pour atteindre ce résultat et dans le respect de la démarche générale d'organisation des travaux, la Commission des Réformes du Système Statistique National est tenue de se réunir au moins une fois par trimestre ou sur convocation de son Président. Les Sous-commissions devront se réunir au moins une fois par mois ou à la demande du Président de la Commission des Réformes du Système Statistique National.

A chacune des réunions de la Commission et des Sous-commissions, un procès verbal sera dressé par les Rapporteurs, et remis aux Présidents respectifs.

La DISED est tenue de faire une proposition détaillée d'organisation générale des travaux, qui serait par la suite examinée, approuvée et rendue exécutoire par la Commission des Réformes du Système Statistique National.

Article 14 : Le projet final de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique sera examiné et validé par le Comité Interministériel, qui le transmettra pour examen et approbation par le Conseil des Ministres.

Article 15 : La mission de la Commission de Réforme du Système Statistique Nationale prend fin à l'issue de la mise en place effective du nouveau cadre légal et réglementaire découlant de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique approuvée par le Gouvernement.

Article 16 : Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera. Il sera également publié dans le journal officiel de la République de Djibouti. Il entrera en vigueur dès sa signature.

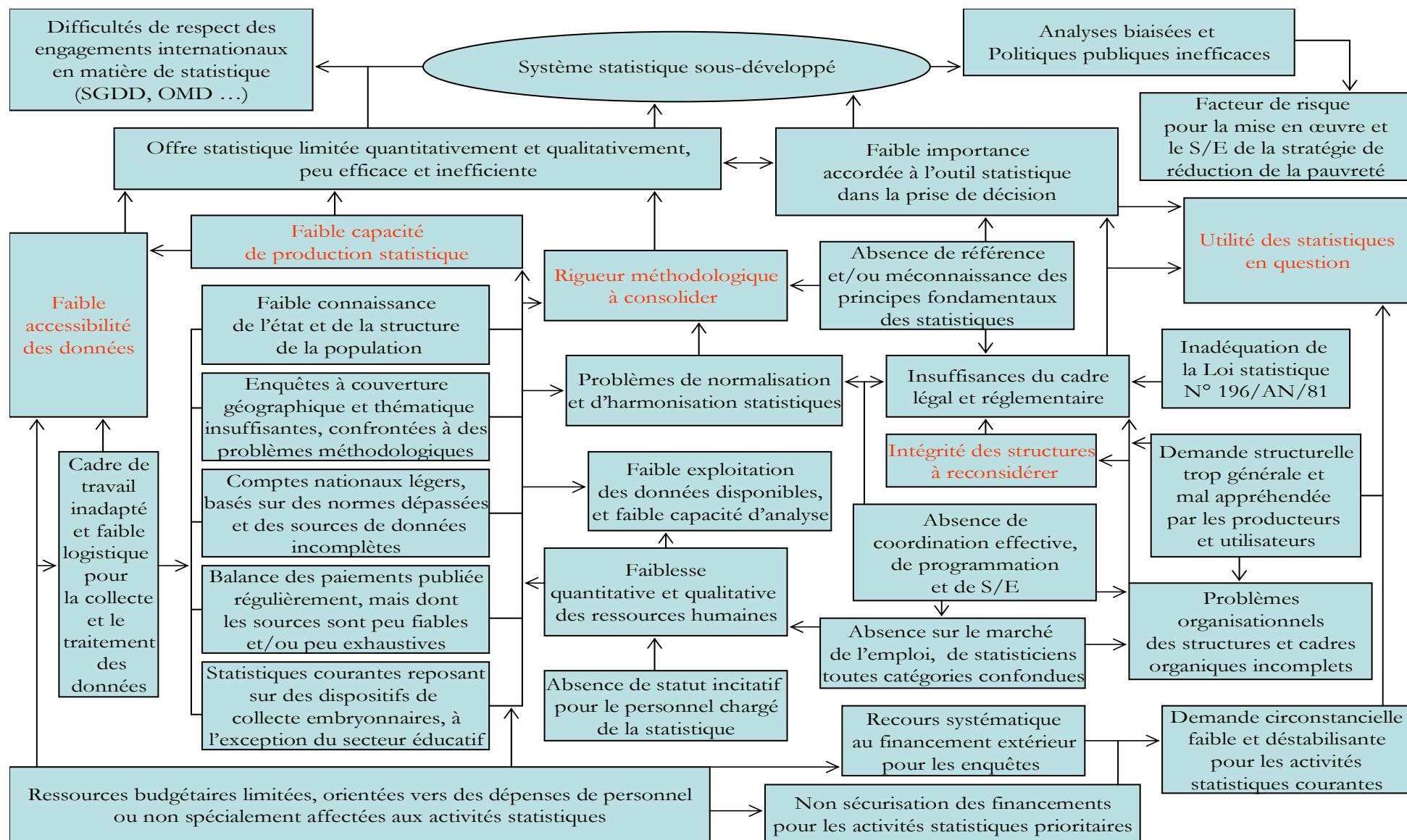
Fait à Djibouti, le _____.

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH

Annexe 2: Budget détaillé du processus de formulation de la SNDS

Activités	Postes Budgétaires	Quantité	Budget			Financement	
			2004	2005	Total	Acquis (PNUD)	A rechercher
Activités générales et Fonctionnement	Recrutement du Coordonnateur et de l'Expert			42002	42002	42002	
	Personnel technique			3500	3500		3500
	Organisation des réunions de la Commission et des Sous-commissions			6000	6000		6000
	Impression, Diffusion de documents et Fonctionnement		3462	4000	7462	4462	3000
	Équipements et divers matériaux			11960	11960	9360	2600
	Appui technique et Coût de mission			10500	10500	10500	
	Consultants nationaux Ateliers thématiques des méta données et Rapport OMD	4 mois/homme	4200	4000	8200	8200	
	Voyage et perdiem Expert méta données		6000		6000	6000	
Formulation et mise en oeuvre de la Feuille de Route	Consultant international pour la relance du processus SNDS	3 semaines/homme		14025	14025	14025	
Formulation des stratégies	Consultant international pour l'appui à la Réforme du SSN	forfait		6000	6000	6000	
	Consultant international pour le renforcement des capacités statistiques	3 semaines/homme		14025	14025	14025	
	Consultant international pour le renforcement des capacités S/E du DSRP et OMD	2 semaines/homme		12467	12467	12467	
	Consultant international Evaluation et Synthèse des stratégies	3 semaines/homme		14025	14025	14025	
	Consultants nationaux	3 mois/hommes		6000	6000		6000
	Formation en planification et gestion stratégique			10000	10000		10000
	Atelier de lancement des sous-commissions			5000	5000		5000
Formulation des plans d'action	Consultant international Synthèse des plans d'actions	2 semaines/homme		12467	12467	12467	
	Consultant international Rédaction du projet de la SNDS	2 semaines/homme		12467	12467	12467	
	Consultants nationaux Plans d'action	2 mois/hommes		4000	4000		4000
	Atelier National de validation technique de la SNDS			10000	10000		10000
Plan de communication	Consultant national	1 mois/hommes		2000	2000		2000
	Mise en œuvre du Plan			13000	13000		13000
	Célébration de la Journée Africaine de la Statistique			4000	4000		4000
Préparation de la mise en œuvre de la SNDS	Préparation et tenue de la Table Ronde			20000	20000		20000
TOTAL			13662	241438	255100	166000	89100

Annexe 3: Arbre des problèmes du SSN



Annexe 4: Résumé du Programme statistique minimal 2005-2009

Dans l'attente et la perspective de l'élaboration d'un schéma directeur, la DISED a soumis une proposition d'un Programme Minimal Statistique et de Renforcement (PMSR) pour observation dans le cadre de l'Atelier de validation du Diagnostic statistique en septembre 2004. C'est un programme préliminaire qui vise la relance et le renforcement des capacités tant institutionnelles, matérielles, financières, humaines que techniques, permettant de réaliser les activités prioritaires de production statistiques.

Le PMSR tient compte les recommandations issues de l'atelier de validation du Diagnostic et sera finalisé après concertation et débats avec toutes les parties prenantes du SSN, notamment les départements statistiques sectoriels, et la fin des travaux en cours sur la définition du noyau d'indicateurs du DSRP. Il sera fondu au programme du Schéma Directeur, une fois celui-ci adopté.

Le programme minimal s'articule pour l'instant autour de quatre axes d'activités complémentaires:

Axe 1: Les enquêtes statistiques: six enquêtes prioritaires sont identifiées, notamment le recensement général de la population et de l'habitat, l'enquête budget consommation, une enquête du secteur informel, une enquête auprès des entreprises du secteur moderne, une enquête auprès des ménages EDAM3-IS et une enquête démographique de santé.

Axe 2: Mise en place d'une base nationale d'indicateurs statistiques: dans un cadre de partenariat entre producteurs d'informations statistiques, la DISED et les départements statistiques sectoriels devront mettre en place une banque nationale de données alimentée par toutes les productions statistiques du pays. A ce niveau, il s'agit:

1. de disposer d'une base de référence méthodologique claire et homogène pour ces indicateurs et instituer dans de bonnes conditions les flux d'échanges d'information nécessaires. Pour ce faire, il sera établi, pour chaque indicateur, une fiche complète reprenant les méta-données et assortie des recommandations nécessaires (pour obtenir une définition unique, pour produire dans les délais requis l'information, pour arrêter une source officielle dans le cas où plusieurs sources existent pour le même indicateur);
2. de produire un manuel de référence sur les concepts et méthodes statistiques. En partant du travail de définition et de normalisation réalisé, le manuel servira de base à toutes les opérations statistiques futures. Il permettra de préciser les sources d'information pour chaque indicateur et d'éviter des disparités dans les concepts et définitions utilisés dans les différentes enquêtes.

La mise en place d'une base de données, assortie d'un cahier des charges précis pour sa mise à jour, est nécessaire pour faciliter la centralisation et la diffusion des données. A priori, l'utilisation du logiciel DEVINFO, développé par l'UNICEF, peut, à l'instar d'autres pays, rendre l'installation de cette base de données aisée. La DISED sera gestionnaire de celle-ci.

Axe 3: Le renforcement et consolidation des structures de coordination et de production d'information statistiques existantes à la DISED. A ce niveau, il s'agit:

1. de consolider le dispositif de révélation des prix et d'élargir le champ de l'indice des prix à de produits nouveaux et aux districts de l'intérieur à travers la mise en place du Programme de Comparaison Internationale (PCI) initié par la BAD et la Banque mondiale pour les pays africains. Le PCI préconise d'étendre l'élaboration de IPC à l'ensemble des grandes villes du pays et de mettre en place un système de relevé mensuel de prix sur plus de 2000 produits qui, outre le panier de la ménagère (qui est de 200 produits actuellement), s'étendra aux entreprises et aux administrations.

2. de consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN93. Les comptes nationaux sont actuellement élaborés sur la base du SCN 68 qui a été remplacé par le SCN93 dans la plupart des pays du monde. Etant donné l'importance du PIB dans la prise des décisions sur les politiques de réformes économiques, d'aide et de prêts des institutions de Bretton Woods, il est impératif d'élaborer les comptes dans un format international en vigueur, le SCN93.
3. de renforcer les ressources humaines et les moyens matériels.
 - Les ressources humaines: au-delà du recrutement des consultants nationaux pour l'exécution ponctuelle de certains des éléments du programme minimal (comptes nationaux, le PCI, le suivi-évaluation), la DISED doit envisager une structure pérenne de production d'informations statistiques en recrutant sur le budget national des techniciens et des ingénieurs en statistiques, en économie en sciences sociales et en informatique en qualité de fonctionnaires avec des affectations sectorielles bien définies. La DISED devra aussi constituer un fonds d'études pour mener des analyses approfondies des résultats des enquêtes statistiques déjà faites¹⁷ et pour la formation continue de ses agents.
 - Les moyens matériels: en plus de l'acquisition récente des logiciels tels de Devinfo pour la gestion des bases de données, de Eurotrace pour la saisie des données du commerce extérieur et la mise en place très proche du système d'information géographique pour l'acquisition, le traitement, l'analyse et l'interprétation des images satellitaires, ce qui constitue un atout majeur pour les enquêtes sur le terrain quand on sait que la cartographie est facteur déterminant dans la réussite des investigations statistiques et que ses coûts représentent parfois le ¼ de certains budgets d'enquête, la DISED devra se doter d'une salle informatique bien équipée en matériels informatiques et multi média, en matériels de reproduction et de reprographie, pour le traitement des données d'enquête, la gestion d'une base nationale de données, les productions statistiques et les diffusions des données.
4. d'activer la révision de la législation statistique afin (i) de répondre efficacement aux problèmes de la coordination: le comité de coordination à créer doit être représentatif et élargi à l'ensemble des parties prenantes du SSN et (ii) d'apporter une certaine cohérence sur le plan institutionnel et pratique dans le cadre de la décentralisation;
5. d'établir une collaboration fine et constructive entre la DISED et les départements statistiques sectoriels. Une recommandation pourrait être le rattachement de ces services au niveau technique à la DISED mais institutionnellement ils continueront de dépendre de leurs ministères respectifs;
6. de lancer des campagnes de sensibilisation et vulgarisation : l'on doit expliquer à la population et aux administrations (i) l'utilité des statistiques dans n'importe quel projet de développement, (ii) l'obligation instituée par la loi de répondre avec exactitude et dans les délais fixés aux demandes d'informations statistiques, et (iii) la portée du secret professionnel entourant les informations recueillies;
7. Enfin, la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques est susceptible d'évoluer à terme vers un institut national de statistique autonome.

Axe 4: Le renforcement et restructuration des départements statistiques sectoriels après concertation dans ce sens dans le cadre du PMSR.

¹⁷ Il s'agit de l'EDAM2-IS, EDSF/PAPFAM et EDAM-Energie.

Annexe 5: Recommandations du Séminaire sur l'évaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la Planification et à la Statistique; Djibouti 5-7 octobre 1997

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNITE - EGALITE - PAIX

**PREMIER MINISTRE CHARGE DU PLAN
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SEMINAIRE
SUR L'EVALUATION ET LES PERSPECTIVES
DE L'APPUI INSTITUTIONNEL
A LA PLANIFICATION ET A LA STATISTIQUE
DJIBOUTI: 5 -7 OCTOBRE 1997.**

RECOMMANDATIONS

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Le séminaire sur l'évaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la Planification et à la Statistique organisé du 5 au 7 octobre 1997 à Djibouti

Considérant la priorité accordée par le Gouvernement au renforcement des systèmes nationaux de planification et de statistique;

Considérant les engagements pris par le Gouvernement au cours de la Conférence de la Table ronde des bailleurs de fonds de mai 1997;

Considérant le décret N° 97-0102/P portant création d'un Comité Technique de Coordination et de Suivi des Réformes Economiques;

Considérant les besoins ressentis par les décideurs nationaux et les bailleurs de fonds, pour une gestion économique rigoureuse et éclairée;

Considérant les moyens limités et la nécessité d'agir en synergie de la part du Gouvernement et des partenaires au développement de la République de Djibouti;

Considérant la volonté exprimée par les bailleurs de fonds, de soutenir le Projet d'Appui Institutionnel à la Planification et à la Statistique, dans un esprit de collaboration et de complémentarité;

A la lumière des débats fructueux sur les différents thèmes du séminaire, qui ont mis en évidence la sortie récente du Projet de la léthargie, suite aux mesures de restructuration engagées par le Gouvernement et la Banque africaine de développement;

Considérant l'intérêt accordé par les séminaristes aux objectifs visés par le Projet;

Recommande:

1. Le renforcement du Projet d'Appui institutionnel à la Planification et à la Statistique;
2. Que dans ce cadre, les activités soient prioritairement orientées vers une production devant répondre aux besoins d'analyse, de suivi et de pilotage du Programme de redressement économique de la République de Djibouti;
3. La mise sur pied d'un programme de formation pluridisciplinaire visant à favoriser l'utilisation des ressources humaines disponibles et à doter l'administration djiboutienne de nouvelles compétences;

AU GOUVERNEMENT:

1. CONCERNANT LE SYSTÈME NATIONAL DE PLANIFICATION:

- La reformulation de la stratégie de la planification en tenant compte des résultats de l'étude sur le développement de Djibouti dans le cadre régional;
- L'élaboration et le suivi des politiques économiques et des stratégies globales et sectorielles de développement;

- L'élaboration et le suivi du cadrage macroéconomique global et des cadrages sectoriels;
- La mise à jour du Programme d'investissement public (PIP) et le suivi trimestriel de ce programme;
- Le renforcement du réseau de correspondants sectoriels et d'un circuit de communication en vue de favoriser l'approche participative de la planification par le concours de tous les acteurs économiques privés et publics;
- La réalisation d'une étude sur la participation de la femme djiboutienne au développement ;
- Le renforcement de la fonction de documentation et de traitement documentaire au sein de la Direction de la Planification, et au niveau des autres unités sectorielles.

2. CONCERNANT LE SYSTÈME NATIONAL DE STATISTIQUE:

- La mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique notamment
 - La refonte des textes juridiques;
 - L'amélioration de la coordination statistique,
 - La dotation de la Direction Nationale de la Statistique en locaux fonctionnels,
 - La réalisation de toutes les opérations prévues dans le Schéma Directeur de la Statistique et plus particulièrement, le recensement de la population, les enquêtes-entreprises, les comptes nationaux, le tableau des entrées-sorties (TES) pour l'année 1996, l'indice des prix à la consommation des ménages djiboutiens, le Tableau de bord économique et social, et la Banque des données économiques et sociales.
 - L'intégration dans les enquêtes statistiques, des variables susceptibles de mettre en évidence la participation de la femme au développement;
 - La publication et la dissémination des résultats des travaux statistiques.

3. DE SOUMETTRE INSTAMMENT DES REQUÊTES DE FINANCEMENT DU PROJET, AUX DIFFÉRENTS BAILLEURS DE FONDS.

B) AUX BAILLEURS DES FONDS

- L'octroi d'un appui financier et technique nécessaire au renforcement du Projet;
- Le renforcement de la collaboration entre les bailleurs des fonds pour une meilleure exécution du Projet.

**Annexe 6: Actes de la Table Ronde sur les Statistiques Officielles en République de Djibouti,
21-24 et 25 juin 1989**

REPUBLIQUE de DJIBOUTI
MINISTERE du COMMERCE des TRANSPORTS et du TOURISME

ACTES

de la

TABLE RONDE sur les STATISTIQUES OFFICIELLES
en
REPUBLIQUE de DJIBOUTI

(21, 24 et 25 Juin 1989)

Djibouti le 8 Juillet 1989

DIRECTION NATIONALE de la STATISTIQUE

SYNTHESE des TRAVAUX de la TABLE RONDE et RECOMMANDATIONS

Il était prévu, en procédant thème par thème, d'effectuer dans un premier temps une lecture du compte rendu réalisé par la DI.NA.S afin de recueillir et enregistrer les remarques et changements éventuels, puis dans un deuxième temps de dégager collectivement et parmi les souhaits exprimés lors des séances de travail, des recommandations principales pour l'élaboration d'un programme d'activité statistique.

Les participants recommandent ainsi :

- i) que le prochain Recensement Général de la Population ait lieu en 1993 et que les résultats en soient publiés;
- ii) que soient mieux utilisées les données existantes sur l'emploi (Service National de l'Emploi, CPS, Contributions Directes, etc.);
- iii) que la DI.NA.S conduise en 1990 une enquête emploi auprès des ménages;
- iv) que la DI.NA.S prévoit la mise en place d'un dispositif d'enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages urbains et ruraux;
- v) que le répertoire des entreprises soit mis au point et tenu à jour;
- vi) qu'un recensement industriel et commercial soit effectué dès que possible (1990 ou 1991);
- vii) que les recensements industriels et commerciaux et les enquêtes sur les conditions de vie fournissent des statistiques sur le secteur informel.

Concernant le thème des Synthèses Economiques, aucune recommandation ne s'est clairement exprimée faute de temps. Le Président de séance propose que celles-ci soient discutées entre la Direction de la Planification et celle de la Statistique sur la base des besoins exprimés dans sa note écrite par la Direction de la Planification (voir en annexe).

Annexe 7: Références utiles pour l'élaboration de la SNDS

<i>Côte</i>	<i>Références</i>	<i>Fichier / Source WEB</i>
DN.1.	DISED – PNUD; Diagnostic technique et institutionnel du Système Statistique National ; 2 ^{ème} version, Djibouti 3 octobre 2004, 60 p.	DTISSN version3.doc
DN.2.	DISED – PNUD; Rapport de l'Atelier de Validation du Diagnostic technique et institutionnel du Système Statistique National, Djibouti 29-30 septembre 2004 , 31 p.	Rapport Atelier DTISSN.doc
DN.3.	Premier Ministère chargé du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – Banque Africaine de Développement; Evaluation et Perspectives de l'Appui Institutionnel à la Direction de la Planification et à la Direction Nationale de la Statistique , octobre 1997, 3 p.	Projet Séminaire DI.pdf
DN.4.	Ministère du Commerce, des Transports et du Tourisme - DINAS; Actes de la Table Ronde sur les statistiques officielles en République de Djibouti – 21, 24 et 25 juin 1989 , Djibouti, 8 juillet 1989, 48 p.	Actes TRSO.pdf
OR.1.	AFRISTAT; Etat des Réflexions sur les Principes Fondamentaux de la Statistique Publique , Série Etudes N°2, juin 1999, 43 p.	Etude_2reflexion.pdf www.afristat.org
OR.2.	Commission Economique pour l'Afrique (Nations Unies); Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action d'Addis Abeba pour le Développement de la Statistique dans les années 1990 , E/ECA/DISD/CODI.2/21, 20 juillet 2001, 61 p.	CODIfr.pdf www.eca.org
OR.3.	Conseil Economique et Social (Nations Unies); Rapport du Secrétariat Général – Application des Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle ; E/CN.3/2004/21, 10 décembre 2003, 36 p.	1360.pdf www.paris21.org
OR.4.	Département des Affaires Economiques et Sociales Internationales (Nations Unies); Manuel d'Organisation Statistique , Etudes méthodologiques ST/ESA/STAT/SER.F/28, New York 1980, 92 p.	1155.pdf www.paris21.org
OR.5.	FMI – Département des Statistiques; Guide du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) , novembre 2001 (mise à jour : mai 2002), 117 p.	GDSDS-fraguide.pdf www.imf.org
OR.6.	FMI – Département des Statistiques; Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données (CEQD) des statistiques de Balance de Paiements , juillet 2003, 40 p.	1426.pdf www.paris21.org
OR.7.	FMI – Département des Statistiques; Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données (CEQD) des estimations de la Comptabilité Nationale , juillet 2003, 36 p.	1438.pdf www.paris21.org
OR.8.	FMI – Département des Statistiques; Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données (CEQD) des statistiques des finances publiques , juillet 2003, 49 p.	1432.pdf www.paris21.org
OR.9.	FMI – Département des Statistiques; Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données (CEQD) de l'Indice des Prix à la Consommation , juillet 2003, 31 p.	1429.pdf www.paris21.org
OR.10.	FMI – Département des Statistiques; Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données (CEQD) de l'Indice des Prix à la Production , juillet 2003, 36 p.	1441.pdf www.paris21.org
OR.11.	PARIS Steering Committee Meeting; P21-SC2-04-NSDS; Status Report on Documents and Processes Supporting National	1302.pdf www.paris21.org

	Strategies for the Development of Statistics , 3 november 2004, 6 p.	
OR.12.	PARIS21; Guide pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ; Novembre 2004, 41 p.	1399.pdf www.paris21.org
OR.13.	PARIS21; Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ; Présentation résumée, 6 p.	1101.pdf www.paris21.org
OR.14.	PARIS21; Une Feuille de Route pour établir et valider les documents de la SNDS ; Version provisoire, Novembre 2004, 8 p.	1398.pdf www.paris21.org
OR.15.	PARIS21; Plaidoyer pour une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ; Novembre 2004, 6 p.	1403.pdf www.paris21.org
OR.16.	PARIS 21 (sous la direction de Mme Lucie LALIBERTE, Présidente du Groupe de travail de PARIS21); Rapport Final – Indicateurs de Renforcement des Capacités statistiques , septembre 2002, 48 p.	scibfnlrpt_fr.pdf www.paris21.org
OR.17.	PARIS21; Aperçu Général des Indicateurs de Renforcement des Capacités Statistiques établis dans le cadre de PARIS21 , 3 p.	scibsumrpt_fr.pdf www.paris21.org
PR.1	Gérard CHENAIS (gerard.chenais@oecd.org) ; Description Globale d'un Système Statistique National : proposition d'un cadre générique , septembre 2004, 22 p.	1302.pdf www.paris21.org